

lundi 6 novembre 2017

Macron et Philippe : les calculettes du patronat !

Ce dont le Medef rêvait, le gouvernement l'a fait. Sur son site « service-public.fr », l'administration a mis en ligne un « simulateur des indemnités en cas de licenciement abusif » à l'usage des patrons. C'est très simple d'usage. Si vous êtes un patron, vous saisissez l'ancienneté du salarié et la taille de l'entreprise (plus ou moins de 11 salariés), puis vous cliquez sur « calculer ». C'est tout. Vous avez ainsi le prix d'un licenciement. Pas cher. Et en bonus, le modèle type de la lettre de licenciement est en ligne sur le même site ! Le Medef salue évidemment cette « bonne initiative ». Combien de temps allons-nous l'accepter ?

C'est cadeau

Cette cynique calculatrice est le résultat des ordonnances de Macron. Elle définit le nouveau cadre légal concernant les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif.

Il y est écrit à titre d'exemple que si un salarié licencié illégalement après 20 ans d'ancienneté dans une entreprise saisit les Prud'hommes, il aura droit à une indemnité comprise dans une fourchette de 3 mois de salaire à 15,5 mois maximum.

Il est donc logique que les patrons sortent les calculatrices (enfin, celle que le gouvernement met gracieusement à leur disposition) : si un travailleur coûte trop cher à leur goût car il a de l'ancienneté, ou s'il est souvent en arrêt maladie suite à un accident du travail par exemple, ou parce qu'il s'est cassé le dos durant ses nombreuses années de boulot... cela ne coûterait-il pas moins cher de le licencier, de payer cette petite indemnité, et en prendre un moins cher à la place, ou encore répartir son travail entre ses collègues restants ?

Nous-mêmes, ou nos collègues, sommes directement menacés par cet odieux calcul.

Durée des indemnités chômage raccourcie pour les seniors

Les travailleurs les plus âgés sont donc les plus menacés par ce changement. Et un nouvel obstacle s'oppose encore à eux. Depuis le 1er novembre est entrée en vigueur la nouvelle convention d'assurance chômage, signée sous Hollande.

Jusqu'à maintenant, la durée maximale d'indemnisation était de 36 mois pour les plus de 50 ans, contre 24 mois pour tous les autres. Désormais, ce plafond est ramené à 24 mois pour les personnes ayant entre 50 et 52 ans. Entre 53 et 54 ans,

il est de 30 mois. Ce n'est qu'à partir de 55 ans que les 36 mois sont maintenus.

Donc un travailleur qui a bossé pendant 30 ans dans la même entreprise, licencié sans motif à l'âge de 50 ans, a droit à deux ans de chômage et 20 mois maximum d'indemnité. Et après ? Après gouvernement et patrons se fichent qu'on risque de finir nos jours dans la misère.

Mais puisqu'on nous dit que tout va bien !

Pourtant on nous répète à longueur de médias que tout va bien, puisque la croissance est repartie ! Oui, le PIB (produit intérieur brut) a encore augmenté, ce qui veut dire qu'on produit encore plus de richesses en France. À qui profite notre travail ? Pas à nous manifestement.

Se battre contre l'inacceptable

Dans toutes les entreprises, il faut donc nous attendre à voir des licenciements illégaux, encore plus qu'avant. Le peu de protections légales qui pouvaient faire hésiter les patrons a disparu. Ce que nous avons donc à opposer, c'est notre capacité à nous mobiliser à chaque fois que ça arrivera. Se battre ensemble, par la grève, dès qu'un de nos collègues sera menacé, ce sera se battre aussi pour la sauvegarde de notre propre emploi.

Cette nécessaire solidarité entre travailleurs, nous allons aussi l'exprimer lors d'une prochaine journée de mobilisation interprofessionnelle appelée par les syndicats CGT, FO, Solidaires et FSU le 16 novembre. Des journées isolées ne suffiront pas à faire plier le gouvernement sur ces ordonnances. Mais saisissons-nous de toutes les opportunités qui existent pour montrer qu'on n'est pas prêts à plier sous leurs sales calculs égoïstes.

Non à la surexploitation pilotée

Les rumeurs continuent d'aller bon train sur l'avenir de l'usine, pourtant la production tourne à fond et il y a même 19 intérimaires présents pour pallier le manque d'effectif. Alors quels que soient les plans de la direction, ils devraient être tous embauchés en CDI.

Cauchemar en cuisine (suite mais pas faim)

Le self est toujours fermé, jusqu'à la fin de l'année selon la direction. Les salariés de Compass comme ceux de PSA subissent une situation dont les deux sociétés sont responsables, pour cause de grosses économies sur tous les plans, notamment le nombre de salariés en charge du fonctionnement de la restauration : 2 depuis janvier 2017, au lieu des 4 qui seraient nécessaires. À PSA comme à Compass, les embauches s'imposent !

Les plombs sautent, le courant passe

Jeudi matin 2 novembre, un peu avant la pause de 8 h, une coupure de courant a eu lieu dans toute l'usine pendant un peu plus d'une heure. Malgré le fait que les machines à café ne fonctionnaient plus elles non plus, ça a été l'occasion d'un moment convivial entre nous, de discussions et d'échanges, pour une fois... dans un silence relatif bien appréciable.

Solidarité avec les militants CGT de PSA Poissy !

Jeudi 16 novembre, 9 militants CGT de PSA-Poissy comparaîtront au tribunal. Ils sont accusés d'une séquestration imaginaire d'un chef. En réalité un banal entretien de 17 minutes pour demander le changement de poste d'un salarié en restriction médicale.

PSA et tout le patronat voudraient briser les syndicats combatifs et restreindre les libertés ouvrières. Un rassemblement aura lieu le 16 novembre à 11 h devant le Tribunal de Grande Instance de Versailles, place André Mignot.

Soyons nombreux à manifester notre soutien !

Le paradis des riches est notre enfer

Nouvelles révélations en cours dans la presse au sujet de l'évasion vers les paradis fiscaux. Tout n'est pas encore sorti, et des entreprises françaises sont concernées, mais déjà des têtes connues : l'entourage du Premier ministre canadien, du Président américain, plusieurs responsables politiques africains... jusqu'à la reine d'Angleterre ! On apprend que cette dernière, non contente de cacher sa fortune aux îles Caïmans, investit dans des entreprises comme BrightHouse, une chaîne de magasins britanniques connue pour soutirer le dernier penny de la poche des pauvres en leur louant de l'électroménager à taux d'usurier.

Des cabinets d'avocats travaillent pour faire que ces montages restent à peu près dans les clous de la légalité, tout en rapportant un maximum. Comme quoi, la loi est toujours bien faite pour les riches !

Cette évasion fiscale coûterait 20 milliards d'euros aux finances publiques françaises. Les coupables sont connus et ne sont pas inquiétés. Et c'est au nom des caisses de l'État prétendument vides qu'on nous demande de nous serrer la ceinture.

C'est la société qui est malade

Nouveauté chez le médecin, et elle concerne le porte-monnaie. Deux nouveaux tarifs de consultation sont introduits : « complexe » à 46 euros (par exemple, première consultation de contraception) et « très complexe » à 60 euros (annonce d'une maladie grave).

Autant qu'il faudra avancer de sa poche, ce qui est parfois impossible. De l'argent gagné au détriment des malades.

Octobre 1917 : la victoire du prolétariat russe

Il y a cent ans, le 7 novembre 1917 (25 octobre dans l'ancien calendrier julien), les travailleurs s'emparaient du pouvoir en Russie. Organisés en conseils d'ouvriers, de paysans et de soldats, et entraînés par le parti bolchevique, ils mettaient fin à la guerre mondiale pour la Russie, partageaient les terres entre les paysans et donnaient l'espoir aux ouvriers du monde entier d'en finir avec la misère et l'exploitation.

Cette révolution en a entraîné d'autres dans toute l'Europe : une grande vague révolutionnaire qui n'a été brisée que par les canons de la bourgeoisie.

Finalement, la Russie révolutionnaire s'est trouvée isolée, dans une guerre terrible contre les armées blanches de la contre-révolution. Cet isolement a permis, par la suite, à une bureaucratie, dirigée par Staline, de s'emparer du pouvoir. Mais les leçons d'octobre 1917 sont encore riches d'enseignement pour tous ceux qui veulent se révolter contre ce monde capitaliste qui ne répand que la précarité, les bas salaires et la guerre

État d'urgence à perpétuité

Ça y est ! L'état d'urgence est levé depuis le 1er novembre. Cela dit, mieux vaut ne pas se réjouir trop vite, puisqu'à cette date est entrée en vigueur la loi dite « antiterroriste ». En pratique, une grande partie des mesures sécuritaires de l'état d'urgence passent dans le droit commun et deviennent la règle.

Au regard de l'efficacité qu'il a eu jusqu'à présent et de son utilisation contre les manifestants, il n'y a qu'une seule chose à dire : quel que soit son nom, à bas l'état d'urgence !